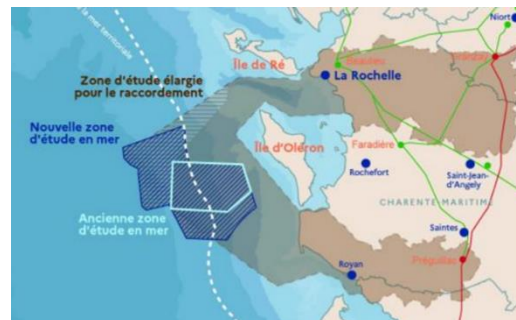




La lettre de NEMO N°11

Synthèse des informations sur un projet dévastateur

A savoir l'implantation de plusieurs parcs éoliens industriels dans le Parc Naturel Marin, au cœur d'une zone Natura 2000, du sud d'Oléron aux Sables d'Olonne



L'INDUSTRIALISATION ÉOLIENNE DE LA MER ET DES PAYSAGES MARINS : CONSTATS ET ENJEUX, NOS CONCLUSIONS

Chères et chers élus charentais, chers charentais résidents permanents ou secondaires, visiteurs, touristes, **où en sommes-nous** des projets éoliens industriels marins menaçant nos côtes charentaises et sud vendéennes ? Après presque 4 mois de Débat Public, le [Collectif NEMO](#) et ses experts vous proposent aujourd'hui **une synthèse de nos 10 lettres**.

1) LEURS CONSTATS

-1 La porte grande ouverte à plusieurs parcs éoliens au droit d'Oléron, de Ré, des Sables d'Olonne...

Les 120 Km² du petit parc évoqué en 2016, sont devenus 300 Km² puis 743 Km² en Novembre 2021 en plein débat public. 1000 MW pour le parc 1, puis un parc 2 de 1000 MW, soit **4 fois la taille du parc initial**, et d'autres parcs à prévoir jusqu'aux Sables d'Olonne (la macro-zone). **Le plus grand parc éolien industriel d'Europe** aux dires du 1^{er} Ministre au large des îles charentaises est en devenir ! [Voir Lettre de NEMO N°1](#)

- 2 Un immense chantier permanent, en mer et dans nos campagnes pendant plusieurs dizaines d'années

- **en mer**, des centaines de machines 3 à 4 fois plus hautes que le phare de Cordouan (68m), une forêt de tours Eiffel approchant les 300 m, bouleversant les fonds plusieurs fois car il faudra les remplacer sur une durée de 40 à 60 ans. Aux effets redoutés pour nos côtes basses (érosion, sédimentations, submersions...). Une noria de bateaux industriels qui écraseront nos pertuis de leur taille gigantesque, pour les transports, réparations, et les lourdes opérations de maintenance. Des réseaux de câbles, des stations offshore... des boues, des pollutions (détergents, métaux lourds, huiles), la destruction de nos côtes nourricières (conchyliculture...) et touristiques, des bruits, des vibrations, des infrasons, des accidents d'exploitation...

- **sur terre**, pour les raccordements : Combien ? A travers quels sites prestigieux et protégés ? Bienvenue aux engins gigantesques, bulldozers éventrant plages, dunes, forêts, terres agricoles. [Voir Lettres de NEMO N° 2 et 3](#)



- 3 Les élus, populations, socio-professionnels abusés, court-circuités par l'État central

Aucun d'eux n'a été consulté sur le projet des parcs éoliens industriels marins, ni sur la macro-zone ! Eux qui ont la légitimité des élections, de l'aménagement, de la gestion des territoires, ont été oubliés. Et ce n'est pas la réunion des élus prévue le 20 janvier prochain à Rochefort qui effacera la désinvolture de l'État.

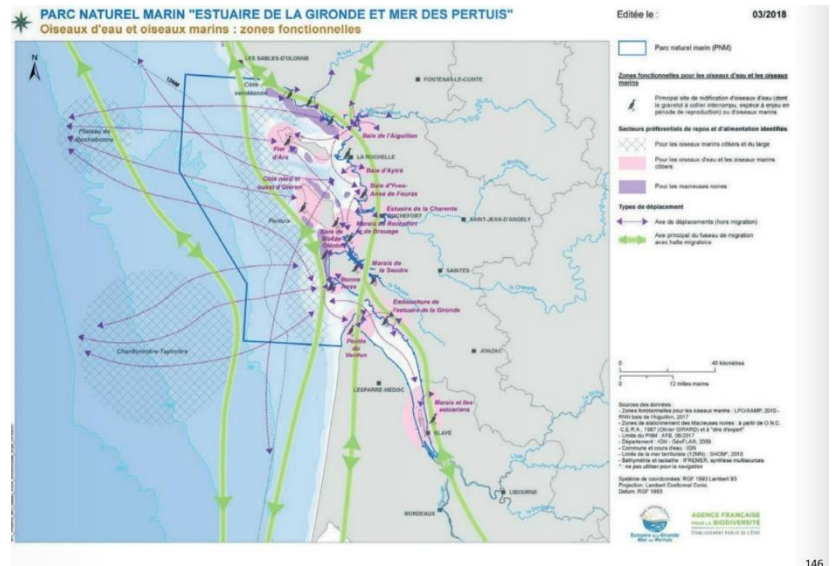
Seul, le Collectif NEMO, les a informés début 2021. [Voir Lettre de NEMO N°1](#)

- 4 Un projet inimaginable dans une zone naturelle protégée d'intérêt international

Une incohérence totale : La France et l'Europe ont reconnu et mis sous statut spécial ces lieux exceptionnels. 7 Réserves Naturelles Nationales, d'immenses zones Natura 2000, un Parc Naturel Marin. Des responsabilités environnementales internationales pour les tracés migratoires intercontinentaux sud-nord et nord-sud, pour les zones de stationnement (9 mois/an) au large, essentielles aux populations d'oiseaux marins, rares et en danger d'extinction pour nombre d'entre eux !

Voir [Lettre de NEMO N°5](#)

-5 Les manipulations de l'État pour en arriver là, quelle valeur a la parole de l'État ?



Destiné à la protection de la Nature après instructions, décisions, financements, engagements européens, et français, le Parc **Naturel** Marin va devenir un parc **éolien industriel** marin de plusieurs milliers de Km2. Reniant les écrits du Directeur des Aires Marines Protégées : « *le choix d'une telle zone pour l'éolien compte tenu des enjeux environnementaux n'apparaît pas approprié* ». Le Préfet Maritime rajoutant « *qu'il y aurait un choix à faire entre parc éolien et Parc Naturel Marin* ».

La localisation de ce projet est le résultat du seul choix des lobbies industriels. On peut parler de manipulations. Les usagers de la mer le savent bien. Qui est seule à la manœuvre dans cet écocide programmé? La DGEC, Direction Générale de l'Énergie et du Climat, forcément partielle et chantre du développement éolien à tout prix. Sans faire injure à quiconque, confie-t-on à une meute de loups affamés la garde des troupeaux de moutons ? [Voir Lettre de NEMO N°4](#)

- 6 La filière pêche artisanale, menacée voire sacrifiée à terme, dans son modèle économique

Les champs industriels éoliens localisés dans la plus proche et plus importante zone de pêche des ports charentais seront Interdits à la pêche comme tous les parcs éoliens d'Europe. Les impacts sur la filière pêche, locale, artisanale, rentable, responsable, de poissons et crustacés seront considérables. Alors pourquoi investir 88 millions d'euros et 25 millions d'euros dans les ports de La Cotinière et de La Rochelle ? Une catastrophe pour tous les emplois de la filière et pour autant de familles... Et tout cela malgré les votes « contre » à l'unanimité des Comités Régionaux et Départementaux des pêcheurs. [Voir Lettre de NEMO N° 7](#)

- 7 Un débat public en échec total du fait de l'État et malgré les recommandations de la CNDP

+ La présentation par l'État du projet des parcs éoliens a été **partiale, insuffisante** voire **absente, jamais à la hauteur** des questions et de l'intérêt des citoyens et des organisations socio-professionnelles.

+ **un calendrier qui vide de son sens** le Débat Public. Comment se prononcer sur des projets dont on ne connaît rien des conséquences environnementales et socio-économiques? L'État repoussant les études sur ces conséquences après la décision du gouvernement ? Projets dont on ne dit rien des technologies industrielles possibles en matière de production d'Énergie à 5-10 ans.

+ **une représentation** de l'État sous le **diktat** de la Direction Générale de l'Énergie et du Climat. Où est la Direction de l'Eau et de la Biodiversité ? Rien sur les fonctionnements écologiques des écosystèmes qui seront impactés?

La Présidente de la Commission Nationale du Débat Public, Chantal Jouanno, a elle-même estimé : « *le Droit de la Démocratie environnementale participative est fragilisé et battu en brèche* ». Et ce malgré les efforts et les accompagnements des membres de la Commission Permanente du Débat Public à côté d'un État silencieux et partisan ...[Voir Lettre de NEMO N° 9](#)

technologies seront alors en cours pour Oléron? **Absolument rien** n'est dit par l'État sur ce sujet. **Incroyable** ! La CNDP, le 12 janvier, vient d'ailleurs de demander un complément d'expertise dans le débat public d'Oléron, portant sur les évolutions à venir (profondeur d'implantation, techniques de pose des éoliennes). Questions cruciales. Une solution de sortie par le haut pour l'État empêtré dans une implantation très problématique, dans une zone refusée par tout le monde ? *Voir [Lettre de NEMO N°6](#)*

- 5 la France et l'éolien : droits et démocratie bafoués ?

La Lettre de NEMO N°8 ajoute aux interrogations des citoyens et de leurs représentants, le sujet de la démocratie et des droits tels qu'ils ont évolué à l'occasion de ces parcs éoliens. La non prise en compte des avis des élus et de citoyens comme le refus de leur participation aux décisions, surtout après la suppression par l'Etat de deux niveaux de juridiction (et donc de recours possible), est proprement **intolérable**. Cette affaire est révélatrice d'une régression inadmissible des droits en France ... Au profit des industriels ! *Voir [Lettre de NEMO N°8](#)*

3) LA CONCLUSION

Chères et chers élus de Charente-Maritime, chères et chers charentais, vous croyez à l'éternelle beauté de notre territoire où se mêlent terres et mer, qui fait rêver tant de visiteurs d'un jour, d'une semaine, ses résidents permanents, comme ses résidents secondaires ...

Un territoire où quelle que soit la portée du regard, l'immense beauté changeante des paysages marins nous surprend encore. Un territoire où l'on revient toujours, où il fait si bon vivre ! Confiant dans la préservation unique et durable de ses paysages, de ses activités traditionnelles de pêche, d'ostréiculture, de viticulture, d'artisanat, et de métiers divers, eux qui font la richesse touristique - des milliers d'emplois - de notre terroir. N'acceptez pas ces projets destructeurs...Ils sont le fruit de modes et de puissances passagères...

Christophe Sueur, maire de Saint-Pierre d'Oléron et conseiller départemental de Charente-Maritime et Didier Quentin, député de Charente-Maritime, n'ont pas dit autre chose lors de la réunion CNDP à Saint-Pierre d'Oléron le 7 décembre 2021 devant plus de 300 personnes ! Il en va de même concernant les prises de position de Lionel Quillet, maire de Loix et président de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, Marie Bascle, maire des Mathes, et d'autres à venir.

Collectif NEMO : Non à l'Eolien Marin à Oléron et à son extension

A l'origine du Collectif en 2016, des associations de défense de l'environnement qui tout en étant favorables à un déploiement **réfléchi** des énergies renouvelables, contestent la localisation envisagée pour cette centrale éolienne, au centre d'une Zone de Protection Spéciale pour les oiseaux et au cœur du Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et des Pertuis Charentais.


Depuis la réactualisation du projet fin 2020, notre collectif, apolitique, rassemble des associations, des communes, des organisations, des activités, des personnalités, des élus, des parlementaires qui sont contre ces parcs éoliens industriels marins prévus au large d'Oléron et leur extension au nord sur les côtes Rétaises et Vendéennes...

Le collectif NEMO est ouvert à toute association, collectivité, organisation et à toute personne qui est convaincue pour une raison ou une autre, qu'elle soit environnementale ou économique, que l'installation d'éoliennes en mer dans le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis Charentais et dans les zones NATURA 2000 n'a pas lieu d'être.

Signataires

Philippe FAVREAU

Ex Dirigeant d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO



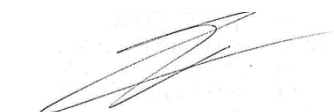
Dominique CHEVILLON

Dirigeant d'entreprise
Ex Président du CESER Nouvelle
Aquitaine
Responsable associatif
Membre de NEMO



Pierrick MARION

Ex Directeur par intérim de la DIREN Poitou-Charentes
Ex Chef du service
patrimoine de la DREAL PC
Responsable associatif
Membre de NEMO



Bruno TOISON

Ingénieur agronome
Ex Délégué Régional du Conservatoire du Littoral
Responsable associatif
Membre de NEMO



Alain DAUBIGNÉ

Ex Cadre secteur bancaire
Collectif Oléronais
Membre de NEMO



Monique HYVERNAUD

Ex Cadre d'entreprise
Responsable associatif
Membre de NEMO

